

CONTEXTE

L'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains a documenté, « **Quarante-trois (43) nouveaux cas de violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en RDC** », au cours du mois d'août 2023, contre 23 cas en juillet 2023, soit une augmentation exponentielle de 20 cas, dont la province du Nord-Kivu vient en tête d'affiche. Ainsi, une (1) journaliste a été tuée le 30 août 2023 à Goma dans la province du Nord-Kivu lors de la répression sanglante de la manifestation d'une secte mystico-religieuse dite Wazalendo réclamant le départ de la mission onusienne et un (1) a été arrêté en plein exercice de son travail au cours de la même manifestation. Toujours au Nord-Kivu, quatre (4) DDH ont été arrêtés par des éléments FARDC à Bulenge alors qu'ils sensibilisaient les déplacés à prendre part à une manifestation pacifique et vingt-quatre (24) activistes pro démocratie ont été arrêtés dans la ville de Goma en pleine manifestation visant la réclamation de l'approvisionnement en eau potable dans la ville de Goma et la cessation de perception de la taxe illégale par la direction générale de migration (DGM) au port à l'endroit de tout voyageur par bateau en direction de Bukavu dans la province du Sud-Kivu. Dans la même province, le président (1) de la société civile du groupement Waloa-Loanda à Walikale vit sous menaces de mort du groupe armé Kifua-Fua alors qu'un (1) DDH a été violemment agressé par un major des FARDC devant la maison communale de Karisimbi dans la ville de Goma. Dans la province du Sud-Kivu, un (1) DDH a été tué dans le territoire de Fizi et deux (2) autres acteurs de la société civile de Walungu agressés physiquement par des personnes supposées proches du Mwami Ngweshe, suite à leur accompagnement de la population dans la lutte contre la délocalisation du chef-lieu de Walungu par le projet de développement de 145 territoires ; et à l'initiative de ces mêmes bourreaux, l'un de ces activistes est présentement poursuivi devant le parquet de paix de Walungu. Dans la même province, un journaliste a été arrêté par la police dans la ville de Bukavu, au motif qu'il aurait filmait la scène macabre de tracasseries policières à l'égard des femmes vendeuses à la place de l'indépendance. Sud-Kivu toujours, les médias (1) lancent un SOS au regard de tracasseries fiscales de la part de la division provinciale de communication et médias dont ils sont victimes et qui rendent leurs conditions de travail de plus en plus difficile. En Ituri, un (1) DDH a été assassiné à Mambasa alors qu'un (1) autre a été arrêté par la cour militaire de cette province. Dans la province du Maniema, trois (3) DDH ont été victimes d'attaque, agression et menaces suite à leur activisme et accompagnement remarquable de la population dans les actions de revendication de leurs droits. En vue d'avoir une idée claire sur le déroulement de ces violations, ci-dessous le résumé succinct suivant les circonstances, les lieux, les présumés auteurs et l'état actuel des victimes.

PRESENTATION PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandant régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision de *Une communauté des défenseurs des droits de l'homme totalement libre des persécutions et violations de leurs droits.*

PPI a pour mission de Protéger les défenseurs des droits de l'homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteur étatique pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ;

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir comme répertoire des cas des violations et abus afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi. *A chaque période correspond son histoire, dit-on.*

I. Violations et abus contre les journalistes et médias

1. Assassinat de la journaliste Dorcas Tabitha : A Goma dans la province du Nord-Kivu en RDC, la journaliste Dorcas Tabitha a été tuée le 30 août 2023 par des forces de l'ordre qui ont violemment réprimé la manifestation organisée par une secte mystico-religieuse dite Wazalendo réclamant le départ de la mission onusienne (MONUSCO) de la RDC, jugée inefficace pour la restauration de la paix depuis plus de 20 ans sur le sol congolais. Il importe de signaler qu'au moins 53 personnes ont été tuées dans cette manifestation d'après les sources officielles, alors que les sources de la société civile et organisations de défense des droits humains évoquent un bilan plus lourd pouvant aller jusqu'aux centaines de morts car d'autres continuent à mourir dans des hôpitaux et formations sanitaires de suite de leur blessures, des milliers de blessés graves et plus de 200 manifestants arrêtés, contre qui un procès en procédure de flagrance a été même ouvert.

2. Arrestation du journaliste Austère Malivika à Goma : Journaliste à la voix de l'Amérique (VOA-Kiswahili), le journaliste Austère Malivika a été arrêté vers Nyabushongo à Goma dans la province du Nord-Kivu le 30 Août 2023, en plein exercice de son travail. D'après les informations parvenues à PPI, ce professionnel des médias a été arrêté par les éléments de sécurité, alors qu'il prenait des images pendant la répression sanglante de la manifestation organisée par une secte mystico-religieuse dite Wazalendo réclamant le départ de la mission onusienne (MONUSCO) de la RDC, jugée inefficace pour la restauration de la paix.

3. Arrestation du journaliste Hassan Murhabazi à Bukavu au Sud-Kivu : Le journaliste Hassan Murhabazi a été arrêté puis détenu pendant plusieurs heures au cachot de la police nationale congolaise à Labotte le 11 Août 2023 dans la ville de Bukavu. Ce dernier était arrêté alors qu'il filmait les bavures de certains éléments de la police qui s'en prenaient à certaines femmes petites commerçantes qui étalaient leurs marchandises sur la route vers place de l'indépendance. Il a été libéré tard dans la soirée du même vendredi grâce à l'intervention de ses confrères journalistes et certains défenseurs des droits humains.

4. Surtaxation des médias de la province du Sud-Kivu : Au Sud-Kivu, les médias sont victimes des tracasseries fiscales qui rendent leurs conditions de travail de plus en plus difficile. Dans une déclaration rendue publique, l'Union nationale de la presse du Congo UNPC et le Réseau des radios et télévisions communautaires (RATECO), affirment être confrontés aux tracasseries fiscales telles que les demandes régulières et excessives des paiements des taxes et le renouvellement des frais de licence de la part des services étatiques, dont particulièrement la division provinciale de communication et médias. Ceci intervient alors qu'aucune initiative n'a été prise par les autorités concernées pour la vulgarisation de la nomenclature des taxes à payer, la vulgarisation de la nouvelle loi sur la presse promulguée le 13 Mars 2023 par le président de la république, mais également elles ne réalisent aucune contrepartie à l'égard des médias des taxes qu'elles perçoivent et ne leur octroient aucune subvention comme le prévoit la loi Face à cette insécurité fiscale persistante à l'égard des médias au Sud-Kivu,

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) demande au gouverneur de province d'interpeller en toute urgence le Chef de Division de la Communication et Médias, et dans le cas contraire, aux médias d'organiser des actions de grandes envergures, particulièrement des journées sans informations jusqu'à ce que ce Chef de Division subisse une sanction exemplaire.

5. Poursuite judiciaire contre le journaliste Pascal Kamanzi : Le journaliste Pascal Kamanzi est toujours devant la barre. Le 3ème procès dans lequel il est poursuivi a eu lieu encore une fois en date du 24 août 2023 au tribunal de grande instance de Bukavu. Après une brève instruction, la cause a été renvoyée au 14 Septembre 2023. Pour rappel, le journaliste Pascal est poursuivi par l'acteur politique Mushi Bonane qui l'accuse d'avoir laissé passer des propos jugés diffamatoires à son encontre par certains invités lors de l'émission de débat politique qu'il modérait vers le mois d'avril 2023 sur Fan Fm à Bukavu dans la province du Sud-Kivu.

II. Violations et abus contre les DDH

1. Assassinat du DDH Kambale Kivuga Omer à Mambasa dans la province de l'Ituri : Monsieur Kambale Kivuga Omer a été assassiné à Mambasa dans la province de l'Ituri, le 12 Août 2023. Membre de l'ONG CODEPEF de Mambasa et président de jeunes de Biakato, il était enlevé chez lui la veille par les hommes armés et non autrement identifié et puis retrouvé mort le lendemain dans le même village. Si certaines sources suspectent les bandits à mains armées d'être auteurs de cet assassinat, l'ONG CODEPEF pointe par contre du doigt les éléments FARDC déguisés en tenue civile qui seraient à la base de cet acte ignoble. Ceci par ce que ce DDH était chargé dernièrement de sensibiliser les jeunes de BIAKATO pour marcher contre la 31ème brigade de Mambasa qui jouait un rôle passif contre les groupes armés des ADF dans cette contrée.

2. Assassinat du DDH Patient Namuhinda à Fizi au Sud-Kivu : Dans le territoire de Fizi au Sud-Kivu, le corps sans vie de Monsieur Patient Namuhinda, défenseur des droits humains originaire du territoire de Walungu dans le village d'Irhongo Mwimbi a été retrouvé la matinée du 12 Aout 2023 dans le village de Nyangi Milimba, groupement de Babungwe Sud, secteur de Ngandja, territoire de Fizi en Province du Sud Kivu. Défenseur des droits humains et membre de l'ONGD « CIFDH », le mobile et les circonstances de la mort de Patient Namuhinda n'ont pas été élucidés.

3. Arrestation de 4 DDH à Bulenge au Nord-Kivu : Le 10 Août 2023, quatre (4) défenseurs des droits humains ont été arrêtés à Bulenge au Nord-Kivu alors qu'ils mobilisaient les déplacés à prendre part à une manifestation prévue le 11 Août pour contester l'inaction du gouvernement congolais et son silence face à l'occupation de Masisi et Rutshuru par les éléments du M23/RDF. Il s'agit de Neema Serutoke, Innocent Rugero, Patient Komayombi et Aron Sibomana qui ont été brutalisés et arrêté par les éléments des forces armées de la république démocratique du Congo.

4. Arrestation de Maitre Christian Utheki à Bunia dans la province de l'Ituri : Avocat de son état et président des communautés victimes des atrocités des groupes armés (G5-A), Maitre Christian Utheki, a été arrêté et retenu à l'auditorat militaire de l'Ituri le 08 août 2023. Selon nos informations, la victime s'était rendue sur le lieu pour s'imprégner de la situation de ses frères de la communauté Alur détenus par cette juridiction militaire, quand il s'est vu retenu pour des faits concernant ses activités en tant que Président des Communautés victimes des crimes de guerre et contre l'humanité de l'Ituri.

5. Agression contre le président et le secrétaire de la société civile du territoire de Walungu : En date du 08 Août, messieurs Christian Mwambali et Benjamin Bahane, respectivement président et secrétaire permanent de la société civile de Walungu ont été agressés par des personnes identifiées comme proches du Mwami de la chefferie de Ngweshe alors qu'ils étaient sur la route passant par le marché de Mudwanga à Walungu centre. Selon le président de la société civile de Walungu, ils ont été attaqués par un groupe de plus de quinze personnes, munies des couteaux, bâtons et catapultes. Ils ont eu la vie sauve grâce à l'intervention de la population. De ces personnes, il a été constaté et identifié les agents de la chefferie, le chef du village de Mudusa et certaines personnes qui travaillent à la cour royale de Ngweshe. Ces dernières accusent le président et secrétaire de la société civile de Walungu de s'être opposé à la délocalisation du bâtiment administratif du territoire de Walungu de Walungu centre vers Lurhala, ce qui est un manque du respect au Mwami. A noter que dans le cadre du programme de développement de 145 territoire lancé par le gouvernement, il est prévu la construction de bâtiments administratifs à Walungu. A ce sujet, c'est depuis plus de trois mois que la société civile de Walungu est en train de discuter sur le problème de tentative de délocalisation du bureau du territoire de Walungu vers Mubone/Lurhala à plus de 25km du chef-lieu par l'administrateur du Territoire de Walungu avec sa Majesté le Mwami Ngweshe, chose à laquelle cette structure citoyenne s'oppose. Depuis lors ces défenseurs des droits humains vivent avec des menaces de mort. A cela s'ajoute des poursuites judiciaires amorcées contre le président de la société civile de Walungu monsieur Christian Mwambali au parquet près le tribunal de paix de Walungu.

6. Agression de Maitre Carlos Byamungu par un major des FARDC à Goma au Nord-Kivu : Avocat au barreau du Nord-Kivu, Maitre Carlos Byamungu a été agressé à la maison communale de Karisimbi dans la ville de Goma. Selon des sources concordantes, il assistait son client devant l'officier de police judiciaire dans un conflit foncier lorsqu'un major des FARDC du nom de Lodi Kitwana l'a pris à partie. L'avocat s'est vu d'abord menacé et par la suite roué des coups par ce militaire qui était venu accompagner sa cousine qui était opposée au client de l'avocat précité. L'auteur de cet acte qui est un commandant civilo-militaire du 1101ème régiment basé à Rusayo a été arrêté et déféré devant la justice militaire. Une audience en flagrance a été convoquée à la cour militaire de Goma où à l'issue du procès, ce militaire a été condamné à 10 ans de prison et radié des forces armées de la RDC. Trois infractions ont été retenues à sa charge dont les menaces d'attentat, coups et blessures aggravées et violation des consignes

7. Agression, attaque et menace contre 3 DDH dans la province du Maniema : Le domicile de Monsieur Kapela Alexandre membre d'Arche d'Alliance et résident à Salamabila dans le secteur du même nom, territoire de Kabambare en province du Maniema a été la cible d'attaque par des porteurs d'arme non autrement identifiés en date du 25 août 2023. N'ayant pas rencontré le propriétaire de la maison, ces derniers ont emporté plusieurs biens de valeur dans la maison du DDH. Depuis ce jour, le DDH continue à recevoir des messages de menaces, ce qui l'oblige de vivre en clandestinité. Toujours à Salamabila, la maison du DDH Amuri Selenge a été incendiée la nuit du 27 août 2023. Ceci après que la victime soit intervenue sur un cas d'arrestation arbitraire d'un civile suite au conflit qui oppose deux exploitants artisanaux de l'or à l'auditorat militaires de la province du Maniema. Dans le secteur de BB/Lulindi dans le territoire de Kabambare Madame Ashura, femme DDH engagée dans la lutte contre les VSBG et résident à Lusangi vit sous menaces de miliciens Malaika à cause des actions qu'elle mène pour conscientiser les femmes victimes de viol de la part de ces miliciens à denoncer et aller se faire soigner dans des structures sanitaires. Elle mène à cet effet une vie de clandestinité suite aux menaces grandissantes qu'elle traverse.

8. Menace de mort à l'égard du président du noyau de la société civile du groupement Waloa-Loanda à Walikale : Benjamin Shekanabo, président du noyau de la société civile du groupement Waloa-Lowanda dans le territoire de Walikale en province du Nord-Kivu est victimes des menaces de mort de la part du groupe armé Kifua-Fua du général autoproclamé Shukuru Bulenda, actif dans la zone. Ces menaces interviennent après une réunion tenue par le DDH le mois de Juillet dernier et au cours de laquelle les participants qui sont les habitants de ce groupement ont déploré l'absence de l'état. Au cours de la même réunion, les participants ont également exigé le retour sans condition de tous les déplacés qui ont fui cette partie de Walikale suite à l'insécurité persistante. Depuis lors, le DDH Benjamin Shekanabo, considéré comme tête d'affiche, est contraint de vivre en clandestinité, abandonnant ainsi sa famille.

II. Violations et abus contre les activistes pro-démocraties

1. Arrestation de 24 activistes prodémocratie à Goma au Nord-Kivu : Le 03 août 2023, six (6) défenseurs des droits humains ont été arrêtés et transférés au cachot de la police P2 à Goma dans la province du Nord-Kivu. Il s'agit de J. Mulagizi, P. Itula, M. Bandu, H. Nyamwami, Gl. Bagaya, et Yeson M. Tous du mouvement citoyen Lucha RDC-Afrique qui manifestaient pour demander de l'eau potable. Ce mouvement citoyen avait lancé la campagne dénommée "Goma veut de l'eau" afin d'exiger des autorités la desserte en eau potable dans la ville volcanique.

Dans la même ville, Monsieur Jack Sinzahera, militant du collectif des mouvements citoyens Amka Congo a été arrêté le 10 août à Goma par les services de migration DGM alors qu'il protestait contre la perception illégale des taxes par ce service étatique dans les installations portuaires de la ville volcanique.

En effet la direction générale de migration DGM fait payer des frais illégaux variant entre 500 et 1000 francs congolais par passager à chaque embarquement dans les bateaux faisant la navette entre Goma-Bukavu et vice versa, en violation de la loi. Deux autres activistes dont Espoir Muhinuka Aspirine de la Lucha et Boob Lwaboshi du mouvement Licho La Raiya ont été arrêtés le 12 août 2023 à Goma alors qu'ils rendaient visite à leur collègue Jack Sinzahera de Amka Congo, arrêté au port public de Goma par les agents de la DGM.

Ces derniers ont été détenus à la mairie de Goma. Les 21 août 2023, quatre (4) défenseurs des droits humains et militants prodémocraties du mouvement citoyen LUCHA RDC-Afrique ont été arrêtés à Goma alors qu'ils manifestaient pour demander de l'eau potable dans la ville de Goma au Nord-Kivu. Trois jours après, soit le 24 août 2023, onze (11) autres activistes ont été arrêtés dans la même ville et dans les mêmes circonstances. Après leur audition au cachot de la police P2, ces derniers ont été transférés au cachot de l'Auditorat Militaire de Garnison de Goma où ils sont toujours détenus dans des conditions humainement catastrophiques, pourtant ils ne revendiquaient que l'eau potable.

V. Répression de manifestation

En date du 30/08/2023, les forces de l'ordre ont violemment réprimé une manifestation à Goma dans la province du Nord-Kivu, conduisant à plus de 53 morts, plus de 78 blessés et plus de 200 personnes arrêtées, d'après les sources officielles. Pour certaines organisations de la société civile, mouvements citoyens et organisations de défense de droits humains, le bilan des personnes tuées varierait entre 100 et 200 morts. Il importe de signaler que cette manifestation a été organisée par une secte mystico-religieuse dite Wazalendo qui réclame le départ de la mission onusienne (MONUSCO) de la RDC, jugée inefficace pour la restauration de la paix, depuis plus de 20 ans sur le sol congolais.

Au regard de ce tableau sombre, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des DDH et journalistes condamne ces violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains, tout en proposant des pistes de solutions ci-après :

1. Au Président de la République, de redéfinir la vraie mission de l'unité des militaires de la garde républicaine dont plus d'un ne cesse de décrier la violence et l'agressivité qui caractérise les GR, jusqu'à s'ingérer dans des dossiers mafieux et la commission de graves violations de droits de l'homme partout où ils sont souvent affectés.

2. Au gouvernement congolais, de :

- Favoriser l'ouverture de l'espace civique, socle de la démocratie, afin de permettre aux citoyennes et citoyens congolais de s'exprimer librement sur la gestion de leur pays et de jouir de leur droit de manifester librement, garanti par la constitution et d'autres lois de la république ;
- Ordonner la libération pure et simple de tous les manifestants arrêtés le 30 août à Goma et contre qui un procès injustifié a été ouvert en procédure de flagrance ;

- Tout mettre en œuvre pour un retour effectif de la paix en RDC et dans les provinces sous état de siège en particulier le Nord-Kivu et l'Ituri, en éradiquant la rébellion du M23 appuyée par le Rwanda et d'autres groupes armés qui sèment terreur et désolation à l'Est du pays.

3. A la justice militaire du Nord-Kivu, d'accélérer les audiences ouvertes en procédure de flagrance contre certains militaires de la garde républicaine (GR) et officiers de l'armée afin que les responsabilités soient établies et que les auteurs du carnage du 30 août à Goma contre les civils non armés soient punis conformément à la loi ;

4. Au gouvernement provincial du Nord-Kivu, d'ordonner la libération de tous les activistes détenus dans différents cachots et prisons de la ville de Goma pour avoir manifesté afin que la ville soit desservie en eau potable.

5. A la commission paritaire mixte Assemblée Nationale-Sénat, d'accélérer le processus d'harmonisation des vues sur le vote de la loi portant protection et responsabilité du défenseur des droits de l'homme en RDC, dès l'ouverture de la session de septembre 2023, afin de faciliter sa promulgation par le chef de l'Etat avant la fin de la législature en cours.

6. Au gouvernement provincial du Sud-Kivu, d'interpeller en toute urgence le Chef de Division de la Communication et Médias, au regard de tracasseries fiscales à l'endroit des médias et qui ne permettent pas à ces derniers d'exercer librement leur travail.

7. Aux Médias du Sud-Kivu, de rester solidaires et prêts à répondre à l'unanimité en cas de besoin à l'appel de l'union nationale de la presse du Congo (UNPC) et du RATECO pour l'organisation des actions de grandes envergures, particulièrement les journées sans informations au cas où le Chef de division de la communication ne cesse pas les tracasseries fiscales à leur égard.

8. Au Tribunal de Grande Instance de Bukavu et le parquet près le Tribunal de paix de Walungu en province du Sud-Kivu, de cesser avec le harcèlement judiciaire, respectivement à l'endroit du journaliste Pascal Kamanzi et le président de la société civile de Walungu, monsieur Christian Mwambali, qui sont obligés de se présenter chaque fois et injustement devant la barre.

contacts et adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC Avenue Kalehe (Entre le croisement de l'avenue Hippodrome en quittant Nyawera et l'Hotel Elisabeth), quartier Nyalukemba, commune d'Ibanda, ville de Bukavu, province du Sud-Kivu. Tél : +243 992209859 E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org

www.ppi-ong.org

